

diront: "Oh, nous n'avons jamais refusé de voter les fonds que le gouvernement demandait pour la défense. . ."

M. WOODSWORTH: Vous verrez, en temps et lieux.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

Le très hon. MACKENZIE KING: "Tout ce que nous avons dit c'est que le contraste entre les sommes affectées à la défense et celles qui étaient dépensées pour fins de bien-être social, nous inquiétait".

L'hon. M. LAPOINTE: Nous nous préoccupons tous de ces choses.

Le très hon. MACKENZIE KING: Passons maintenant aux crédits de la défense, et voyons quels sont les motifs qui justifient le chiffre de ces crédits. Je profiterai du moment pour rappeler que les gouvernements doivent nécessairement tenir compte, lorsqu'ils présentent des propositions au Parlement, des conditions réelles que leur pays pourra affronter à un moment quelconque. Quand un gouvernement présente ses crédits il ne propose pas seulement ce qui lui plaît ou ce qui lui plaît le plus. Il doit tenir compte des conditions qui existent de ce qui est nécessaire, de ce qu'à son avis le peuple tient pour nécessaire pour faire face convenablement à ces conditions. Si aucun danger ne menaçait le monde dans le moment, s'il n'existait aucune menace de guerre, si nous n'étions exposés à aucun désastre du genre de celui qui nous guette, d'après ceux qui scrutent la situation actuelle, le Gouvernement agirait, certes, d'une manière extraordinaire en proposant d'augmenter le chiffre des crédits affectés à la défense. Mais en face d'une situation tout à fait nouvelle, un gouvernement qui est responsable de la défense doit assumer cette responsabilité à la lumière des conditions de l'heure.

Pour bien comprendre la raison qui motive cette augmentation des crédits, il convient non seulement de tenir compte de ce qui s'est passé au cours de la dernière ou des deux dernières années, mais encore de bien examiner la situation mondiale depuis la guerre. Pour peu qu'on s'arrête à l'examen des conditions que nous connaissons tous, on comprend pourquoi, pendant une longue période d'années, les crédits de la défense ont été maintenus à un chiffre assez bas. On voit aussi pourquoi ces crédits ont du être augmentés non seulement par le Canada mais aussi par tous les pays de l'univers qui cherchent à sauvegarder leur propre liberté et les droits de leurs libres institutions.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Après la guerre, quand le traité de Versailles eut été accepté et signé par les nations, quand fut instituée la Société des Nations, le monde était dégoûté de la guerre. Tous les pays, sans exception, étaient à tout jamais las, de la guerre,—comme le manifestait bien la mentalité populaire. Les nations cherchèrent un autre moyen de régler les différends qui pourraient surgir et elles virent dans la Société des Nations une institution qui semblait en état d'assurer aux nations l'affranchissement de toute obligation de recourir aux armements dans l'avenir. C'était croyaient-ils, une institution qui, du fait que toutes les nations en feraient partie, devait se trouver en état, grâce à la sécurité collective qu'elle assurerait, de faire disparaître toute cause nécessitant l'intervention armée d'une nation contre une autre. Cet idéal était si attrayant qu'il sembla créer exactement les conditions nécessaires à sa réalisation. Les peuples ne se sont pas demandé bien sérieusement si ces moyens de sécurité sur lesquels ils comptaient et que la Société devait faire naître, seraient bien adaptés à la situation. Ils les acceptèrent volontiers. Ils étaient prêts à ne plus recourir aux vieilles méthodes de régler les différends et à en adopter de nouvelles et de meilleures. C'était un bel idéal à proposer au peuple que cet idéal de la Société des Nations et tous l'acceptèrent. Les partis politiques rivalisèrent d'ardeur pour appuyer la Société des Nations. Dans une certaine mesure, tous avaient de très bonnes raisons de prendre cette attitude. Malheureusement, au cours des années de nouvelles conditions surgirent. Comme moyen d'assurer la sécurité collective, la Société des Nations a connu son plus grand rayonnement d'influence, à mon avis, vers l'année 1926. De fait, vers cette époque, outre tout ce que représentait la Société des Nations, le monde a vu les Etats-Unis s'unir à la France pour donner lieu au pacte Kellogg-Briand, ou le pacte de Paris, car c'est sous ce nom qu'il est connu le mieux, en vertu duquel les parties contractantes devaient renoncer à la guerre comme élément de politique nationale, à partir de cette date. Je me rappelle fort bien la scène à Paris lors de la signature de ce pacte, parce que j'ai eu l'honneur de le signer au nom du Canada. Il faisait un temps superbe. Les drapeaux des nations étaient déployés sur l'édifice des Affaires étrangères. En face de l'immeuble, on voyait des centaines, sinon des milliers d'hommes, de femmes, enfants, encore vêtus de noir pour la plupart, se réjouissant de cette nouvelle promesse de salut contre l'agression, mais se rappelant encore vivement les ravages de la guerre déchaînée quelques années seulement auparavant. Bien haut montaient les